



COWANSVILLE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du **6 mars 2018 à 19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 116 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 100 rue Willard, que l'enseigne soit localisée à 1,2 mètre contrairement au règlement qui exige 2 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 14 février 2018.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA